



MAIRIE DE LE BOULOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ANNEE 2023

L'an deux mille vingt-trois, 30 mai 2023 à 18h30

.....

PRÉSENTS : François COMES Maire, Jean-Claude FAUCON 1^{er} adjoint, Rolande LOIGEROT 2^{ème} adjointe, Aline MOSSÉ 4^{ème} adjointe, Carlos GREZES 5^{ème} adjoint, Jean-Marc PACULL 6^{ème} adjoint, Stéphanie PUIGBERT 7^{ème} adjointe, Christian ERRE, Caroline ROCAS, Claude MARCELO, Catherine PEYTAVI, Nadège HOFFMANN, Esther GARCIA, Véronique GANDOU-NALLET, Pierre VERCLYTTTE, Patrick FRANCES, Claudine MARCEROU, Jean-Christophe BOUSQUET, Stéphane GRAU, Dominique NOËL, Alain GRANAT,

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Hervé CAZENOVE à Jean-Claude FAUCON, Catherine PUBIL-JUANOLA à Aline MOSSÉ, Uriel BASMAN à Rolande LOIGEROT, Robert DUGNAC à Jean-Marc PACULL, Sylvaine RICCIARDI-BRAEM à Stéphane GRAU, Florent GALLIEZ à Patrick FRANCES

ABSENTE EXCUSEE : Rose-Marie QUINTANA

ABSENTE NON EXCUSEE : Anne LECLERCQ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Caroline ROCAS

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

.....

23_04_23_DEL_FIN_ATTRIBUTION_SUBV

ATTRIBUTION ET VERSEMENT DE SUBVENTIONS**AUX ASSOCIATIONS au titre de l'année 2023**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Aline MOSSÉ, adjointe aux finances, qui précise que le montant total inscrit au budget primitif 2023 s'élève à 190 000 euros.

De plus, Madame Aline MOSSÉ rappelle l'article 432-12 du Code Pénal et l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales et demande aux élus qui font partie d'une association de bien vouloir quitter la séance afin de ne pas prendre part au débat et au vote.

VU l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

VU les demandes de subventions sollicitées par les associations ;

CONSIDERANT le nombre important d'élus, le vote sera individualisé par item.

ASSOCIATIONS DES ANCIENS COMBATTANTS

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS BP 2023
AMICALE DES ANCIENS GUERILLEROS EN FRANCE	300 euros
ADCPG-CATM	300 euros
TOTAL	600 euros

Madame Rolande LOIGEROT, membre de l'association Les Anciens Combattants ne prend pas part au vote.

ASSOCIATIONS SPORTIVES

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS BP 2023
ENTENTE VALLESPIR BASKET CLUB	2 000 euros
CHASSEURS (ACCA)	2 000 euros
CLUB CYCLISTE LE BOULOU	13 000 euros
CYCLISTE (amicale)	800 euros
GRS (dont championnat)	15 000 euros
JUDO CLUB	3 000 euros
LE BOULOU EN MARCHÉ	600 euros
OLIVIERS PETANQUE	500 euros

BOULODROME HELENE PETANQUE	250 euros
LE BOULOU NATATION	500 euros
ÉCOLE BOULOU SPORTIF RUGBY XV	2 000 euros
MOTO CLUB LE BOULOU	8 500 euros
ENTENTE VALLESPİR TENNIS DE TABLE	600 euros
BOXING CLUB LE BOULOU	2 000 euros
LES VIGATANES DU BOULOU	2 000 euros
BOULOU FOOTBALL CLUB	25 000 euros
LES FOULEES CATALANES	1 500 euros
JIU JITSU BRÉSILIEŒ LE BOULOU	500 euros
GYM A GYM	1 000 euros
Ass.Sportive du collège J. AMADE	200 euros
TOTAL	80 950 euros

Monsieur Stéphane GRAU, membre de l'association Le Boulou Natation ne prend pas part au vote.

ASSOCIATIONS CULTURELLES

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS BP 2023
ASPAVAROM	700 euros
ATELIER PEINTURE	300 euros
COLORINE	300 euros
ESCOLA DE CATALA DEL VOLO	2 200 euros
SERENATA	1 500 euros
CENTRE CULTUREL DU VALLESPİR	300 euros
LES PIEDS NOIRS DU BOULOU ET LEURS AMIS	500 euros
ARTS EN SCENE	4 000 euros
TOTAL	9 800 euros

Monsieur Stéphane GRAU membre de l'association Escola de Catala del Volo ne prend pas part au vote.

ASSOCIATIONS D'ANIMATIONS

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS BP 2023
DOIGTS CREATIFS (Mains d'Or Vallespir)	300 euros
LES PETITES MAINS DU BOULOU	300 euros
UNRPA – Ensemble & Solidaires	500 euros
CLUB LOISIRS ET SOLIDARITE	500 euros

BLC Boulou Loisirs Cultures	500 euros
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC)	5 000 euros
TOTAL	7 100 euros

Messieurs Stéphane GRAU et Patrick FRANCES membres de l'association MJC ne prennent pas part au vote.

ASSOCIATIONS CARITATIVES ET SOCIALES

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS BP 2023
SECOURS POPULAIRE	200 euros
LIGUE CONTRE LE CANCER	200 euros
COMITE ŒUVRES SOCIALES	35 000 euros
ADMR	150 euros
LES P'TITS LOUPS	500 euros
MAM É'ATELIER DES TOUT PETITS	500 euros
TOTAL	36 550 euros

Madame Nadège HOFFMANN, membre de l'association Les P'tits Loups ne prend pas part au vote.
Madame Catherine PEYTAVI, membre de l'association ADMR ne prend pas part au vote.

ASSOCIATIONS DIVERSES

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS BP 2023
RASED Soutien élèves en difficultés	648 euros
APEEP La Suberaie	600 euros
Loueurs de meublés AS LO ME	300 euros
LES CHATS SANS TOIT	500 euros
Lycée BOURQUIN	50 euros
TOTAL	2 098 euros

Aucun élu n'est membre d'une association caritative et sociale susvisée.

SUBVENTION MAISON DE L'EAU ET DE LA MEDITERRANEE

MAISON DE L'EAU ET DE LA MEDITERRANEE	140 000 euros
---------------------------------------	---------------

Madame Aline MOSSÉ, après avoir apporté certains compléments d'informations, demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'octroi de ces subventions aux associations citées ci-dessous.

Le conseil municipal

☞ ouï l'exposé de Madame Aline MOSSÉ,

☞ après examen et discussion,

DÉCIDE A L'UNANIMITE

☞ **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal 2023 à l'article 6574 pour les subventions aux associations et à l'article 657364 pour la subvention à la Maison de l'Eau et de la Méditerranée

☞ **D'APPROUVER** pour l'année 2023 l'octroi des subventions aux associations selon la répartition définie ci-dessous.

☞ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires afin que lesdites subventions soient versées aux associations, à savoir :

ASSOCIATIONS DES ANCIENS COMBATTANTS

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS BP 2023
AMICALE DES ANCIENS GUERRILLEROS EN FRANCE	300 euros
ADCPG-CATM	300 euros
TOTAL	600 euros

Madame Rolande LOIGEROT, membre de l'association Les Anciens Combattants ne prend pas part au vote.

ASSOCIATIONS SPORTIVES

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS BP 2023
ENTENTE VALLESPIR BASKET CLUB	2 000 euros
CHASSEURS (ACCA)	2 000 euros
CLUB CYCLISTE LE BOULOU	13 000 euros
CYCLISTE (amicale)	800 euros
GRS (dont championnat)	15 000 euros
JUDO CLUB	3 000 euros
LE BOULOU EN MARCHÉ	600 euros
OLIVIERS PETANQUE	500 euros
BOULODROME HELENE PETANQUE	250 euros

LE BOULOU NATATION	500 euros
ÉCOLE BOULOU SPORTIF RUGBY XV	2 000 euros
MOTO CLUB LE BOULOU	8 500 euros
ENTENTE VALLESPER TENNIS DE TABLE	600 euros
BOXING CLUB LE BOULOU	2 000 euros
LES VIGATANES DU BOULOU	2 000 euros
BOULOU FOOTBALL CLUB	25 000 euros
LES FOULEES CATALANES	1 500 euros
JIU JITSU BRÉSILIEEN LE BOULOU	500 euros
GYM A GYM	1 000 euros
Ass.Sportive du collège J. AMADE	200 euros
TOTAL	80 950 euros

Monsieur Stéphane GRAU, membre de l'association Le Boulou Natation ne prend pas part au vote.

ASSOCIATIONS CULTURELLES

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS BP 2023
ASPAVAROM	700 euros
ATELIER PEINTURE	300 euros
COLORINE	300 euros
ESCOLA DE CATALA DEL VOLO	2 200 euros
SERENATA	1 500 euros
CENTRE CULTUREL DU VALLESPER	300 euros
LES PIEDS NOIRS DU BOULOU ET LEURS AMIS	500 euros
ARTS EN SCENE	4 000 euros
TOTAL	9 800 euros

Monsieur Stéphane GRAU membre de l'association Escola de Catala del Volo ne prend pas part au vote.

ASSOCIATIONS D'ANIMATIONS

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS BP 2023
DOIGTS CREATIFS (Mains d'Or Vallespir)	300 euros
LES PETITES MAINS DU BOULOU	300 euros
UNRPA – Ensemble & Solidaires	500 euros
CLUB LOISIRS ET SOLIDARITE	500 euros
BLC Boulou Loisirs Cultures	500 euros

MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC)	5 000 euros
TOTAL	7 100 euros

Messieurs Stéphane GRAU et Patrick FRANCES membres de l'association MJC ne prennent pas part au vote.

ASSOCIATIONS CARITATIVES ET SOCIALES

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS BP 2023
SECOURS POPULAIRE	200 euros
LIGUE CONTRE LE CANCER	200 euros
COMITE ŒUVRES SOCIALES	35 000 euros
ADMR	150 euros
LES P'TITS LOUPS	500 euros
MAM L'ATELIER DES TOUT PETITS	500 euros
TOTAL	36 550 euros

Madame Nadège HOFFMANN, membre de l'association Les P'tits Loups ne prend pas part au vote.
Madame Catherine PEYTAVI, membre de l'association ADMR ne prend pas part au vote.

ASSOCIATIONS DIVERSES

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS BP 2023
RASED Soutien élèves en difficultés	648 euros
APEEP La Suberaie	600 euros
Loueurs de meublés AS LO ME	300 euros
LES CHATS SANS TOIT	500 euros
Lycée BOURQUIN	50 euros
TOTAL	2 098 euros

Aucun élu n'est membre d'une association caritative et sociale susvisée.

SUBVENTION MAISON DE L'EAU ET DE LA MEDITERRANEE

MAISON DE L'EAU ET DE LA MEDITERRANEE	140 000 euros
---------------------------------------	---------------

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le

ID : 066-216600247-20230530-230423-DE

Berger
Levrault

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

François COMES



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Affichage le :

Insertion au recueil des actes administratifs :

Notification le :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Montpellier.

Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquiescer la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635 bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

"Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet

www.telerecours.fr

;